



Allocation rentrée scolaire

Par **geged**, le **17/08/2015** à **16:49**

bonjour,
ndivorcé depuis 2009, j'ai 3 enfants en garde alternée (1 semaine sur 2).
Mon ex femme touche l'allocation rentrée scolaire de 1096€ mais refuse de la partager en prétextant que je touche en tant que fonctionnaire un supplément familial de traitement de 180€ par mois.
Pourtant cette somme fait partie de mon salaire et a été prise en compte lors du jugement du divorce..
Elle voudrait que je partage cette somme avec elle et seulement dans ce cas elle partagerais l'allocation rentrée scolaire.
en attendant, nous partageons tous les frais liés à la rentrée des enfants sans que je touche rien.
Son raisonnement vous semble t-il normal?
merci de me donner vos avis sur la question et comment la persuader de partager cette aide qui comme son nom l'indique sert à acheter fourniture et préparatifs de la rentrée.
autre chose concernant cette allocation de rentrée.
Le montant de revenus pour toucher cette allocation pour 3 enfants est de 35 000€
entre mon salaire et le sien (approximativement identique même si je touche moins qu'elle) nous touchons plus et malgré cela, la CAF considère la mère comme seule bénéficiaire et comme si elle entretenait seul les enfants. Pourquoi les revenus des 2 parents n'est pas pris en compte?